



# LTD - Laboratoire de théorie du droit

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LTD - Laboratoire de théorie du droit. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02030426

**HAL Id: hceres-02030426**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030426>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Laboratoire de Théorie du Droit

LTD

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Pascale Deumier, présidente du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Laboratoire de Théorie du Droit

Acronyme de l'unité : LTD

Label demandé : EA

N° actuel : 892

Nom du directeur  
(2016-2017) : M. Jean-Yves CHEROT

Nom du porteur de projet  
(2018-2022) : Sera désigné en 2017

## Membres du comité d'experts

Présidente : M<sup>me</sup> Pascale DEUMIER, Université Lyon 3

Experts :

- M. Sébastien FERRARI, Université Grenoble Alpes
- M. Arnaud MARTINON, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (représentant du CNU)
- M. Nicolas MATHEY, Université Paris Descartes

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. David KREMER

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Denis BERTIN, Aix-Marseille Université

Directeur de l'École Doctorale :

M. Éric GASPARINI, ED n° 67 « Sciences juridiques et politiques »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le Laboratoire de théorie du droit est une institution historique et réputée parmi les unités de recherche en la matière. Il a été créé dès 1989, au sein de la Faculté de droit et science politique de l'Université d'Aix-Marseille 3, aujourd'hui Aix-Marseille Université. Il résulte de la fusion de plusieurs programmes dont l'unité porte encore la marque (ex. centre d'épistémologie juridique, atelier de méthodologie juridique, programme « droit et économie »). Il développe une recherche dans le champ de la théorie du droit, dans ses principales dimensions, en réunissant des chercheurs des sections CNU (Conseil National des Universités) 01 à 04.

Un Master (M) de théorie du droit est adossé à cette unité, qui assure également la promotion de la théorie du droit en M1 Droit privé et M1 Droit public.

Elle dispose de locaux confortables de 120 m<sup>2</sup>, dont une grande bibliothèque, situés dans le bâtiment central de la Faculté de droit et science politique (3, avenue Robert Schuman, bâtiment Pouillon, à Aix-en-Provence).

### Équipe de direction

L'unité a été d'abord dirigée par M. Alain SERIAUX, jusqu'en 1998. Depuis cette date, elle est dirigée par M. Jean-Yves CHEROT. Un nouveau directeur sera désigné au cours de l'année 2017.

Le directeur est assisté d'un conseil de direction qui comprend tous les enseignants-chercheurs titulaires de l'équipe et deux représentants des doctorants élus. Le nouveau règlement prévoit la création d'un directeur adjoint.

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaine disciplinaire : SHS2\_1 Droit

### Domaine d'activité

Philosophie du droit, argumentation, méthodes du droit, science du droit, nouvelles normativités.

## Effectifs de l'unité

| <b>Composition de l'unité</b>   | <b>Nombre au 30/06/2016</b> | <b>Nombre au 01/01/2018</b> |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés  | 5                           | 5                           |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés   |                             |                             |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)   | 1                           | 1                           |
| <b>N4</b> : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)                         |                             |                             |
| <b>N5</b> : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)  |                             |                             |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche) |                             |                             |
| <b>N7</b> : Doctorants  | 17                          |                             |
| TOTAL N1 à N7   | <b>23</b>                   |                             |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées   | 4                           |                             |

| <b>Bilan de l'unité</b>                                   | <b>Période du 01/01/2011 au 30/06/2016</b> |
|---|--|
| Thèses soutenues  | 12   |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité |  |
| Nombre d'HDR soutenues                                    | 1  |

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Le Laboratoire de théorie du droit est une très petite unité mais bien identifiée et active, dans toutes les dimensions de la recherche, individuelle et collective, comme dans le développement de partenariats locaux et européens. L'unité est membre de la fédération de recherche Droits, pouvoirs et sociétés à laquelle appartiennent également les autres unités de la Faculté de droit et science politique d'AMU. Elle participe au Pôle interdisciplinaire « Humanités » de l'université. Elle est par ailleurs membre de l'Association Internationale de Méthodologie Juridique (AIMJ), dont le siège est situé dans ses locaux, et partenaire de l'European Association of Legal Theory (EALT).

Les thèmes directeurs des travaux de l'unité sont : Épistémologie de la recherche en droit et science du droit - les concepts en droit ; Normativité ; Droit global - globalisation du droit ; Argumentation juridique - le désaccord. Pendant la période évaluée, ces thèmes ont donné lieu à deux programmes de recherche structurant à moyen terme, autour des « concepts en droit » et du « désaccord en droit ». L'unité a ainsi su organiser ses travaux mais la structuration autour de ces différents thèmes mériterait, eu égard à la taille de la structure, d'être clarifiée et actualisée.

L'une des forces de l'unité réside dans une activité éditoriale régulière et de qualité. Les membres du LTD publient régulièrement et l'unité participe à la Revue de Recherche Juridique (RRJ), qui reste une création originale dans le monde de l'édition juridique française. Toutefois, cette force expose aussi l'unité à un risque, celui de la concentration de la production scientifique collective sur un support maison à la diffusion difficile à apprécier, au risque de limiter la visibilité de l'unité.

Cette force incontestable devra composer avec les changements récents et à venir des membres de l'équipe. L'unité reste de petite taille (5 EC (Enseignants-Chercheurs) et 17 doctorants), ce qui la rend très sensible à l'évolution de sa composition. Cette taille est toutefois justifiée. D'une part, nombre de chercheurs du LTD ont longtemps été également rattachés à une autre unité : l'obligation faite de choisir une seule unité de rattachement a fait tomber les effectifs à 5 enseignants-chercheurs. D'autre part, la discipline interagit en permanence avec les autres unités, venant apporter à leurs travaux l'éclairage de théorie du droit. Cette dimension réduite, qui s'explique par la thématique (dont la pertinence ne peut sérieusement être contestée), peut ainsi être également vue comme une source d'opportunités. Les nouvelles arrivées ont permis à l'équipe de rester relativement stable en dépit du départ à la retraite de deux membres et d'un nombre de doctorants en nette diminution (de 34 à 17 entre le début et la fin du contrat en cours, du fait d'une politique de sélection des doctorants plus rigoureuse). Il importe désormais que ces renouvellements se traduisent dans la structuration de l'équipe, qui devra être capable de maintenir sa cohérence thématique et méthodologique.

Enfin, l'unité est consciente de deux faiblesses. D'une part, afin de permettre son déploiement international, l'unité sait qu'elle doit œuvrer à dépasser les obstacles liés à son absence de publications en anglais. D'autre part, les interactions avec l'environnement non académique demeurent très modestes.